



Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage

Depuis bientôt dix années, le Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage œuvre pour améliorer les conditions de vie des Voyageurs tout en réduisant les stationnements illicites.

Alors que l'année 2011 avait été marquée par l'achèvement des derniers gros investissements, le SMGV aurait pu s'attendre à vivre peu d'évolutions en 2012. Cela ne fut finalement pas le cas.

Tout d'abord, notre territoire a connu des évolutions profondes du fait de réforme territoriale qui a redessiné la carte de l'intercommunalité mais également du fait de l'adhésion de deux nouvelles collectivités : les Communautés de communes du canton de Pontvallain et du Pays de Brière et du Gesnois.

Afin d'accompagner ces évolutions territoriales, j'ai proposé une refonte de nos statuts permettant d'adapter la composition du Comité syndical et du bureau syndical à cette nouvelle étape de la vie de notre collectivité.

A travers son adhésion au Centre social « Voyageurs 72 », le SMGV a permis à ce partenaire indispensable de poursuivre son action au service des Voyageurs en lui donnant les moyens financiers nécessaire à sa survie. Je remercie l'ensemble des collectivités membres du SMGV qui ont mesuré l'importance de ce partenariat et accepté la majoration de 0.15€ / habitant de leur participation.

Par ailleurs, le SMGV a participé activement à la révision du Schéma départemental pour l'accueil et

l'habitat des Gens du voyage notamment en organisant la mise en réseau des gestionnaires sarthois d'aires de stationnement.

La mise en œuvre, avec les forces de Police et de Gendarmerie, d'une procédure unifiée de lutte contre le stationnement anarchique sur l'ensemble du territoire du SMGV a permis de réduire ces pratiques.

Enfin, la diminution des dégradations, la hausse des recettes des Voyageurs, l'absence de dettes des usagers et leur participation à l'entretien des terrains montrent que nous sommes parvenus à construire des relations apaisées avec les Voyageurs dont le mode de vie est désormais reconnu et facilité au sein de notre territoire.

Il me reste à remercier l'ensemble de l'équipe du SMGV qui à travers son travail quotidien contribue à la réussite de notre action. Ce bilan est avant tout le leur.

Je souhaite que l'année 2013 nous permette de renforcer nos actions au service des collectivités membres du SMGV et des usagers de nos équipements.



Christophe COUNIL
Président du SMGV
Conseiller général de la Sarthe

✉ **S.M.G.V.**

24 rue François Monnier
72100 LE MANS

☎ 02.43.84.13.60

☎ 02.43.86.64.91

✉ smgv-lemans@orange.fr



Pour suivre en direct
l'actualité du SMGV

www.smgv-lemans.fr

Pour le SMGV, l'année 2012 aura été marquée par 3 principales évolutions :

■ Deux nouvelles adhésions au SMGV

La communauté de communes du Canton de Pontvallain (12 508 habitants) qui avait fait le choix de concéder la gestion de son aire d'accueil à une société privée a rejoint le SMGV dans le courant de l'été 2012.

La communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois (23143 habitants) a rejoint le SMGV au 1er janvier 2013. cette adhésion fait suite à la décision de la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage de la Sarthe de supprimer l'obligation pour cette collectivité de réaliser une aire d'accueil sous réserve que cette même collectivité intègre le SMGV.

Avec la reprise du terrain de stationnement de CERANS-FOULLETOURTE depuis le 4 septembre 2012, le SMGV compte désormais 228 places caravanes, soit 114 emplacements familles de 2 places.

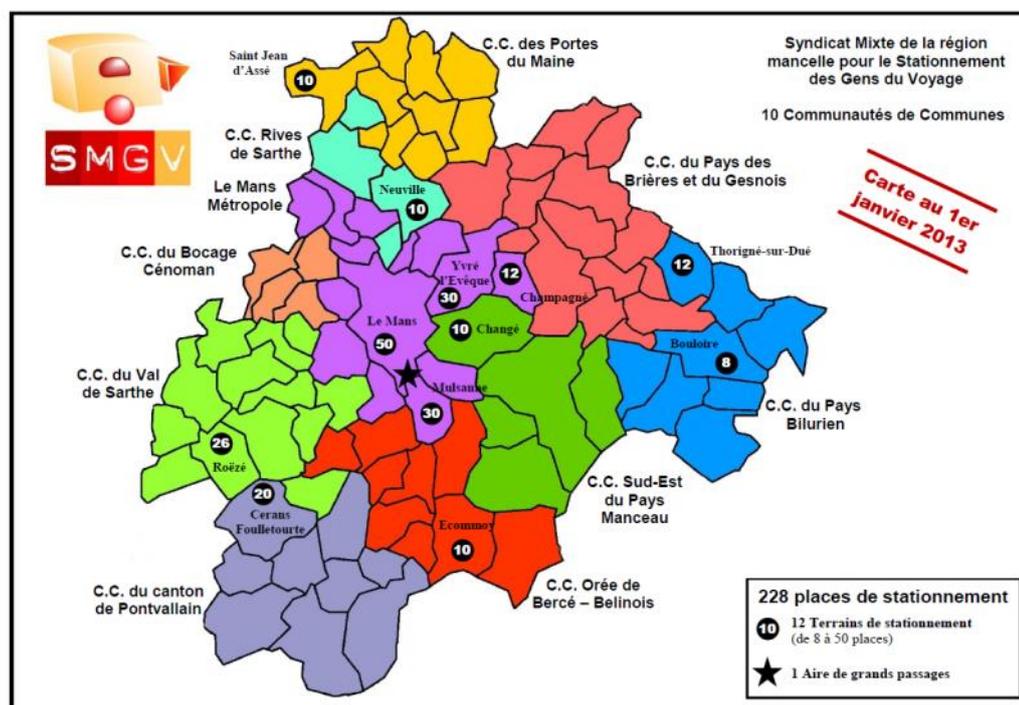


L'aire de Cerans-Foulloutourte, 12^{ème} aire de stationnement du SMGV.

■ Modification des statuts du SMGV

Compte tenu de l'intégration de ces nouvelles collectivités et de la perspective au 1^{er} janvier 2013 d'une augmentation du périmètre de certaines collectivités membres (notamment Le Mans Métropole), la règle de représentation a été modifiée afin d'alléger le nombre de délégués au sein du syndicat mixte.

Par ailleurs, désormais, un seul vice-président sera désigné et le bureau sera composé d'un représentant par aire d'accueil, issu si possible du Conseil Municipal de la commune où est implanté le terrain de stationnement. Les nouveaux statuts prendront effet le 1^{er} février 2013.



Financement du centre social « Voyageurs 72 »

Afin de permettre au centre social d'obtenir le renouvellement de son agrément délivré par la CAF et aussi de pourvoir au désengagement financier de l'Etat et du Conseil Général, le Comité syndical a décidé, lors de sa séance du 26 octobre 2012, de participer financièrement au centre social « Voyageurs 72 » à hauteur de 0,15 € par habitant à compter du 1^{er} janvier 2013. Ce centre social pourra ainsi continuer à assurer toutes ses missions indispensables au service des familles domiciliées sur le territoire du SMGV.

VIE ET GESTION DES TERRAINS

PLUS DE 75 500 € DE RECETTES « VOYAGEURS » EN 2012.



Le bilan annuel 2012 de l'activité des différentes aires de stationnement se décompose ainsi :

Aires d'Accueil	Nombre d'emplacements (x 2 places)	Occupation moyenne des emplacements	Taux d'occupation globale des places	Nombre de ménages accueillis	Recettes encaissées
Mulsanne	15 x 2 places	6 / 15	34,32%	41	7.392,92 €
Roëzé-sur -Sarthe	13 x 2 places	4 / 13	32,28%	17	6.285,26 €
Saint-Jean -d'Assé	5 x 2 places	2 / 5	42,12 %	25	2.170,65 €
Neuville- sur-Sarthe	5 x 2 places	3 / 5	51,38 %	32	4.288,31 €
Yvré -l'Evêque	15 x 2 places	7 / 15	43,30 %	47	10.250,49 €
Le Mans	25 x 2 places	19 / 25	76,57 %	141	24.197,20 €
Changé	5 x 2 places	4 / 5	77,68 %	14	4.741,16 €
Champagné	6 x 2 places	2 / 6	32,74 %	40	2.878,85 €
Thorigné-sur-Dué	6 x 2 places	3 / 6	41,50 %	43	4.079,90 €
Bouloire	4 x 2 places	1 / 4	18,67 %	12	738,92 €
Ecommoy	5 x 2 places	2 / 5	42,66 %	17	3.320,44 €
Cérans-Foulletourte	10 x 2 places	5 / 10	47,25 %	13	2.520,00 €
TOTAUX	114 x 2 places	58 / 114	49,40 %	442	73.034,83 €
		Rappel 2011	42,3 %	393	60.789,09 €

Le taux d'occupation des aires gérées par le SGV est en hausse d'environ 7 % par rapport à 2011, lié essentiellement à la fréquentation importante du terrain du Mans pendant la période estivale et de la forte occupation de l'aire de Mulsanne à compter de septembre 2012. Les terrains d'Ecommoy, Neuville-sur-Sarthe et Champagné ont eux-aussi connu une hausse conséquente du nombre de ménages accueillis.

Les recettes « usagers » pour l'ensemble des aires d'accueil sont donc en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+12.245,74 €). Elles correspondent à 17.600 nuitées pour cette année 2012.

Les tarifs applicables pour 2012 ont été les suivants :

- 1.60 € par nuit,
- 0.165 € me kWh d'électricité,
- 2.14 € le m³ d'eau.

La consommation de ces fluides est comptabilisée individuellement. A leur entrée, les voyageurs doivent verser une caution de 80.00 €.

Aire de grands passages

Par convention entre la Ville du Mans, l'A.C.O., le syndicat mixte des 24H et le S.M.G.V. le terrain dit « aire Porsche » situé dans l'enceinte du circuit est mis à disposition pour le S.M.G.V. pour l'accueil des grands passages (missions évangéliques, événements familiaux,...).

La recette totale encaissée en 2012 par les utilisateurs de ce terrain s'élève à 2 520 € pour 44 journées séjours, soit une baisse de 11 047,66 € par rapport à la réalisation 2011, cette dernière comptant elle 208 journées séjours.

La raison repose essentiellement sur une forte diminution du nombre de groupes accueillis, faute par exemple de pouvoir utiliser l'aire Porsche au moment des épreuves sportives organisées par l'A.C.O..

État du personnel pour l'année 2012

Les effectifs restent identiques à l'année 2012 mais des mouvements de postes liés à une mutation et à la gestion des arrêts maladies ont conduit à l'arrivée de 3 nouveaux agents :

- *Directeur* : M. Étienne PLESSIS
- *Assistante de direction* : Mme Tourya AMRANE remplacée Mme Charline GUILLIER à compter du 1^{er} décembre.
- *Gestionnaire* : M. Albert LE ROUX.
- *Adjoint du gestionnaire* : M. Fabrice THAS.
- *Agents d'accueil et d'entretien* : MM. Joël CHAUVIN, Patrick DREUX, Dominique FOUQUÉ, Gérard JEAN, Sébastien HERSENT, Jean-Claude LELOUP et Luc MARCHAND. Dans le cadre des remplacements pour congés maladie, le SMGV a fait appel à 4 agents contractuels : M. Pascal ÉPINEAU, Mme Patricia ROSSIGNOL, M. Erwan LE NOEN et M. David LEROY.

Bilan financier 2012

L'exercice 2012 se solde par un excédent de fonctionnement de 55 351,36 € et un déficit d'investissement de 7 078,05 €. En intégrant les résultats antérieurs, le solde de l'exercice 2012 s'élève à 116 524,44 €.

■ SECTION DE FONCTIONNEMENT

◆ Recettes	908 076,83 €	
- Participation des membres (1,20 € / hab.)	345 348,00 €	38,0%
- Aide d'état à la gestion	341 191,20 €	37,6%
- Produit de service usagers	75 558,66 €	8,3%
- Recettes exceptionnelles	73 691,00 €	8,1%
- Autres recettes (assurances ...)	57 244,62 €	6,3%
- Divers et opérations d'ordre	15 042,87 €	1,7%

◆ Dépenses	852 725,47 €	
- Charges de personnels (11 postes)	482 295,60 €	56,6%
- Charges à caractère général	211 150,91 €	24,7%
- Dotation aux amortissements	119 345,79 €	14,0%
- Intérêts bancaires	38 590,60 €	4,5%
- Autres	1 342,57 €	0,2%

■ SECTION D'INVESTISSEMENT

◆ Dépenses	245 418,20 €	
- Emprunts et prêt relais	139 415,94 €	56,8%
- Amortissement des subventions reçues	71 000,00 €	28,9%
- Reprise sur autofinancement antérieur	14 448,38 €	5,9%
- Solde de déficit n-1	12 313,24 €	5,0%
- Equipement et logiciel	8 240,64 €	3,4%

◆ Recettes	226 026,91 €	
- Dotation aux amortissements	119 345,79 €	52,8%
- F.C.T.V.A.	88 287,88 €	39,1%
- Divers	18 393,24 €	8,1%

Assemblées

Le comité syndical s'est réuni à trois reprises :

- 23 avril 2012
 - Compte administratif 2001 ;
 - Bilan d'activité 2011 ;
 - Attribution assurance SMGV ;
 - Demande d'adhésion CdC du canton de Pontvallain.

- 26 octobre 2012
 - Budget supplémentaire 2012 ;
 - DOB 2013 ;
 - Demande d'adhésion CdC Pays de Brière et du Gesnois ;
 - Révision du Règlement d'intérieur ;
 - Financements et missions du Centre social Voyageurs 72 ;
 - Révision du Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des Gens du voyage.

- 21 décembre 2012
 - Budget primitif 2013 et revalorisation des tarifs ;
 - Modification des statuts ;
 - Recrutement d'un Emploi d'avenir ;
 - Régime indemnitaire des agents ;
 - Renouvellement des marchés de télésurveillance et de la ligne de trésorerie
 - Participation financière à la garantie prévoyance.

Le bureau syndical s'est réuni à deux reprises : 27 mars et 24 mai 2012.

Travail en réseau

Depuis sa création, le SMGV travaille de façon étroite avec l'ensemble des acteurs de la problématique des Gens du voyage : Centre social départemental Voyageurs 72, le pôle social départemental, services de l'État, SCOT du Pays du Mans ...

Enfin, le SMGV a animé début juillet 2012 une première réunion regroupant l'ensemble des gestionnaires de la Sarthe, soit un total de 12 collectivités concernées.